

le 27 juin 2018

Nos réf. : CACISE173025

Compte-rendu de la réunion du GT 1 « Qualité de l'environnement extérieur » le 26 juin 2018 à Corté

9 participants :

Présents	Organisme	Coordonnées
BOLLINI Virginie	ADEME	virginie.bollini@ademe.fr
DUCOURET Mélanie	DREAL Corse	melanie.ducouret@developpement-durable.gouv.fr
ALFONSI Jean	Collectivité de Corse	jean.alfonsi@corsedusud.fr
VITTORI Christian	Collectivité de Corse	christian.vittori@corsedusud.fr
MENEGAT Romain	Qualitair Corse	r.menegat@qualitaircorse.org
ALESSANDRI Jean-Pierre	ARS Corse	jean-pierre.alessandri@ars.sante.fr
MERLENGHI Sauveur	Ligue contre le cancer	merlenghi.sauveur@wanadoo.fr
HONOREZ Audrey	OEHC	a.honorez@oehc.fr
PRADEL Christian	DREAL Corse	christian.pradel@developpement-durable.gouv.fr

Excusés :

- Eric LEMONNIER – DRAAF
- Laurence CULIOLI – CESEC
- Sophie FINIDORI - AUE

Sommaire

1. Synthèse de la deuxième session	2
2. Production du GT1 en séance	2
3. Synthèse	6

1. Synthèse de la deuxième session

La deuxième session s'est tenue le 06 juin 2018. Un compte-rendu a été diffusé. Il contient les actions proposées suite à l'analyse des logigrammes produits par l'ensemble des participants lors de la première session. Tout le monde a bien reçu le compte-rendu du GT1 session 2. Aucune remarque et aucun complément ne sont formulés.

Le compte-rendu est validé par les personnes présentes à cette troisième session.

2. Production du GT1 en séance

Lors de cette troisième session, les participants sont partis des travaux réalisés précédemment. Lors des deux premières sessions, les travaux ont été dirigés sous forme d'ateliers. Lors de cette troisième session, les réflexions ont été menées en plénière avec l'ensemble des participants. L'objectif de la séance étant de faire une analyse rapide des actions et de les prioriser avant une présentation au comité d'Animation le 13 juillet prochain.

En amont, les participants devaient mener une réflexion en prenant en compte les autres programmes/plans/schémas régionaux, le PNSE3 et tout autre document paraissant pertinent, ainsi que préparer un argumentaire pour cette session.

► Atelier 1 : qualité de l'air extérieur (amiante environnemental, émissions atmosphériques, brûlage des déchets verts, chauffage au bois...)

A la suite des 8 logigrammes produits en sessions 1, 13 actions avaient été proposées lors de la session 2. Lors de cette troisième session, les actions ont été retravaillées puis priorisées pour aboutir à 5 actions pour cet atelier.

Le tableau suivant présente les actions retenues et leur priorité.

Objectif	Fiche action	Priorité	Commentaires
Réduire les émissions liées au brûlage des déchets / Promouvoir la valorisation des déchets	<p>Mettre en place un système organisé de collecte de déchets (verts – BTP) et verbaliser</p> <p>Développer à l'échelle communale ou des EPCI des solutions alternatives au brûlage des déchets verts (le broyage, la méthanisation, le compostage (collectif et individuel) et autres)</p> <p>Informé et communiquer sur la réglementation et les solutions alternatives existantes auprès du public</p> <p>Réduire les émissions liées au brûlage des déchets et promouvoir la valorisation des déchets</p> <p>⇒ Réduire les impacts liés aux brûlages des déchets et promouvoir la valorisation des déchets</p>	1	<p>Fusion des actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - harmoniser les textes encadrant le brûlage des déchets verts - ouvrir des plages horaires spécifiques aux artisans du BTP dans les plateformes de tri ou les déchetteries

Objectif	Fiche action	Priorité	Commentaires
Réduire l'impact du transport maritime	Vérifier le changement de combustible à l'approche des côtes	1	Action à creuser avant de statuer sur son maintien
Réduire le risque lié à l'exposition à l'amiante naturel	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur le sujet de l'amiante dans les documents d'urbanisme et de planification et auprès du public - Préciser les contraintes réglementaires vis-à-vis de l'amiante environnemental <p>⇒ Préciser les contraintes réglementaires vis-à-vis de l'amiante environnemental dans les documents d'urbanisme et de planification</p>	1	Fusion des deux actions
	Améliorer la connaissance territoriale relative à l'amiante environnemental	2	Nouvelle action, les projets sont bien avancés
Réduire l'impact du tabagisme sur la santé	Respect de la législation d'usage du tabac dans les lieux publics et aligner le prix du tabac sur celui pratiqué sur le continent (prévu aujourd'hui à l'horizon 2020)	1	<p>Surindidence de 27 % des cancers du poumon sur la tranche 20-45</p> <p>→ Rédaction par la Ligue de Lutte contre le Cancer pour le 29 juin</p> <p>→ Faire le point avec le plan santé</p>
Réduire l'impact du transport maritime	Mutualiser la problématique « zone EK » sur la Méditerranée française		Abandonnée - Les seuils s'appliquant actuellement en Méditerranée sont moins contraignants comparativement aux seuils s'appliquant en Mer du Nord mais la réglementation devrait se durcir d'ici 2-3 ans (discussion au niveau national et européen bien avancée).
Réduire l'impact des activités de carrières sur leur environnement atmosphérique	Evaluer l'impact atmosphérique des carrières par modélisation, en fonction de la nouvelle réglementation		Ces deux actions sont abandonnées dans le cadre du PRSE car elles sont déjà engagées. Elles concernent une zone géographiquement restreinte, et font l'objet d'un suivi dans le cadre du PPA de la région ajaccienne.
	Réduire les émissions atmosphériques en fonction des enjeux, par la définition des prescriptions adéquates		
Réduire le risque lié à l'exposition à l'amiante naturel	Trouver des débouchés / exutoires pour les terres amiantifères		Se rapprocher de l'office de l'environnement pour l'intégrer dans le plan de gestion et de prévention des déchets

► **Atelier 2 : Transport, Aménagement du territoire et urbanisme durable**

A partir des trois logigrammes produits en session 1 et des actions rédigées à la suite de la session 2, 3 actions sont formalisées.

Le tableau suivant présente les actions retenues et leur priorité.

Objectif	Fiche action	Priorité	Commentaires
Agir sur la mobilité et Promouvoir un développement durable des zones urbanisées	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les Elus et les techniciens des collectivités pour une meilleure prise en compte des sujets de santé environnement dans les outils d'urbanisme et de planification - Sensibiliser aux déterminants de santé - Créer une boîte à outils pour mieux prendre en compte les sujets santé-environnement dans les outils d'urbanisme et de planification <p>⇒ Créer des modules de formations Santé-Environnement avec le CNFPT pour sensibiliser les Elus et techniciens de collectivité</p>	2	Attention aux nouvelles EPCI. Préciser quoi faire, avec qui et quand
	Caractériser l'environnement des bâtiments et des projets d'aménagement urbain en vue de limiter les impacts	3	
Réduire les nuisances sonores et atmosphériques	<p>Fusion des deux actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intensifier le contrôle des deux roues - identifier les points noirs liés au bruit en particulier liés aux activités saisonnières et proposer des moyens de lutte contre les nuisances identifiées <p>⇒ Intégrer dans les contrats locaux de santé la réduction des nuisances sonores liées aux deux-roues et aux activités de musique amplifiée</p>	2	➔ Rédaction par ARS pour le 29 juin

Remarque : aucune action n'est abandonnée par rapport à la session précédente

► **Atelier 3 : Exposition aux phytosanitaires (dont alimentation)**

A partir des trois logigrammes produits en session 1 et des actions rédigées à la suite de la session 2, 1 action est formalisée.

Le tableau suivant présente les actions retenues et leur priorité.

Objectif	Fiche action	Priorité	Commentaires
Renforcer la connaissance régionale sur l'utilisation de produits phytosanitaires / réduire les expositions	<ul style="list-style-type: none"> - Surveiller les pesticides dans les différentes matrices environnementales et croiser ces données - Accompagner la réforme sur la vente et le conseil aux particuliers sur l'usage des phytosanitaires - Examiner l'opportunité et les conditions de réussite de la création d'un observatoire régional des phytosanitaires et des perturbateurs endocriniens <p>⇒ Mettre en place un observatoire régional Pesticides</p>	1	/
Renforcer la connaissance régionale sur l'utilisation de produits phytosanitaires / réduire les expositions	<i>Faire des enquêtes, avec la Chambre d'Agriculture, auprès des agriculteurs concernant leurs pratiques et exploiter les bases de données sur la vente des produits phytosanitaires</i>		<i>Abandonnées - Ces actions sont du ressort du PRST - Se rapprocher de la DIRRECTE et de la DDTM</i>
	<i>Etudier la faisabilité, avec la MSA, d'une enquête épidémiologique auprès des agriculteurs</i>		
	<i>Renforcer la prévention en soutenant les démarches des acteurs auprès des agriculteurs</i>		
Réduire les expositions	<i>Mettre en œuvre des arrêtés préfectoraux de limitation de l'usage des phytosanitaires autour des zones sensibles</i>		<i>Cette action est abandonnée car déjà suivie par Arrêtés Préfectoraux. Le cadre d'application existe déjà.</i>

3. Synthèse

Dans le cadre de cette troisième session, 9 fiches d'actions ont été retenues et formalisées.

Ces fiches d'actions sont priorisées de la façon suivante :

- Priorité 1 : 5 fiches d'actions ;
- Priorité 2 : 3 fiches d'actions ;
- Priorité 3 : 1 fiche d'action.